



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2025

Ouverture de la séance à 17h00

Nombre de conseillers :		Date de convocation :	04-12-25
En exercice :	22	Date d'affichage :	04-12-25
Quorum :	11		
Présents :	17		
Votants :	21 (dont 4 pouvoirs)		

Présents : M. et Mmes GENON Hervé - GAZET Véronique - BAZIN Josyane - GACHET Roger - JABOUILLE Martine - LEGRAND Alexandra - MANENTI Rémy - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MASSUTTI Carole - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - PAVIET Laura - PEREZ Stéphanie - RICHARD Denis - RICO José - RIZZON Bruno

Excusés : M. et Mmes Laura PAVIET (pouvoir à Bruno MICHELLAND) – Marie GENON (pouvoir à Hervé GENON) – Claire COMBET (pouvoir à Véronique GAZET) – Nicolas BIBOLLET (pouvoir à Josyane BAZIN) – Jean-Luc DELWAL

A été nommé secrétaire de séance : Denis RICHARD



Ordre du jour de la séance :

- Approbation du PV de séance du 28 novembre 2025
- Approbation de l'ordre du jour
- Désignation du secrétaire de séance
- Demande de participation financière éclairage publique
- Achat de la parcelle cadastrée A1030 sur la commune déléguée d'Aiguebelle (Claude DAME)
- Bien sans Maître lancement procédure ESCOFFIER parcelle A 152 lieu-dit la

Marliery sur la commune déléguée de Randens

- Remboursement carte grise au Maire
- Paiement terrasse chez Mamie Monique
- Protection sociale complémentaire risque santé
- Approbation des modifications statutaires du SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
- Subvention budget caisse des écoles et CCAS
- Contrat assurance groupe pour couverture des risques statutaires 2026-2029
- Renouvellement de l'Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2026
- Terrains communaux La Pouille
- Approbation du PLU
- Questions diverses

1. Approbation du PV de séance du conseil du 28 novembre 2025

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil du 28 novembre 2025 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Le procès-verbal est adopté

Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

2. Approbation de l'ordre du jour :

Le Conseil Municipal approuve l'ordre du jour à l'unanimité.

3. Désignation du secrétaire de séance :

Denis Richard est désigné comme secrétaire de séance.

4. Demande de participation financière éclairage public :

Le Conseil délibère pour solliciter une subvention au SDES d'un montant de 90 891.81 HT pour la modernisation du Centre de Randens, l'entrée Ouest, le Parc Rochette et les ouvrages du pont.

Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

5. Achat de la parcelle cadastrée A1030 sur la commune déléguée d'Aiguebelle (Claude DAME) :

La décision de l'achat de la parcelle est confirmée pour un montant de 1 000 € (délibération déjà prise en 2024).

6. Bien-sans-Maître lancement procédure ESCOFFIER parcelle A 152 lieu-dit la Marliery sur la commune déléguée de Randens :

Cette parcelle de 78 m² a fait l'objet d'une offre de part de Mr et Mme DI MINO pour un montant de 1 200 €. Le Conseil délibère pour lancer la procédure de Bien-sans-Maître.

Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

7. Remboursement carte grise au Maire :

La carte grise du nouveau véhicule Kangoo récemment acheté a été acquittée par Le Maire du fait de la contrainte de régler par Carte Bancaire. Le Conseil donne son accord pour que le Maire puisse être remboursé.

Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

8. Paiement terrasse Chez Mamie Monique :

Deux places de parking sont occupées par la terrasse de ce bar-restaurant. Cela donne lieu au règlement d'une redevance annuelle de 360 €.

Le Conseil reprend une délibération car il y a eu changement de propriétaire.

Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

9. Protection sociale complémentaire risque santé :

A compter du 1^{er} janvier 2026, une complémentaire santé sera proposée à chaque agent de la Commune, le Centre de Gestion, mandaté à cet effet, ayant trouvé un assureur.

Le Conseil décide d'une participation financière de 20 € par agent.

Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

10. Approbation des modifications statutaires du SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie) :

Le Conseil après en avoir pris connaissance, délibère et approuve la modification des statuts du SDES qui vont lui permettre d'élargir ses compétences.

Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

11. Subvention budget Caisse des écoles et CCAS :

Le Conseil donne son accord pour les versements de subvention à :

- Caisse de Écoles : 26 992 € dont 4 000 € relatifs aux activités d'animation de la médiathèque.
- CCAS : 3 000 €

Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

12. Contrat assurance groupe pour couverture des risques statutaires 2026-2029 :

Le Conseil décide d'opter, parmi les choix proposés, pour une durée de franchise de quine jours.

Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

13. Renouvellement de l'Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2026 :

La répartition actuelle de la scolarité s'étale sur quatre jours, lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le Conseil décide de conserver cette organisation.

Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

14. Terrains communaux de La Pouille (ancienne parcelle Bianchini) :

Le Conseil donne son accord pour l'établissement d'un bail précaire annuel d'un montant de 36 000 € avec la société Barbier pour l'année 2025.

Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

15. Approbation du PLU:

En l'état actuel, le Conseil, à l'issue de l'enquête publique, n'approuve pas le PLU.

Une délibération est prise pour demander une médiation avec les services de l'État au sujet de deux réserves :

- L'anse de l'Arc
- Une parcelle comprise dans le projet de la ferme solaire au lieu-dit la Pouille

Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

16. Questions diverses :

- L'ONF devait délivrer un avis sur le projet de microcentrale de Coisse : cet avis est favorable
- Plan de développement de la lecture : aide au numérique année 3. Une subvention de 30% est accordée pour l'acquisition de différents supports informatiques. Le devis de la société NetCréaweb étant de 1 380 €, l'aide représentera un montant de 414 €.
- Les animations organisées pour le téléthon 2025 ont rapporté une somme de 2 523 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Fait à Val d'Arc, le 12 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Denis Richard

Le Maire

Herv é Genon

